

Délibération n°D20240065

Rapporteur : Joëlle ISUS

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».
- (2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».
- (3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».
- (4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».
- (5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRÉ EM 444 SITUÉ 3 RUE DUGUESCLIN A MME COUSTURE ET M. JAVALOES

VU les articles L. 2122-22 et suivants et L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1583 et 1593 du code civil ;

VU l'avis de valeur en date du 21 avril 2022 ;

VU le mandat signé le 21 février 2023 avec M. Hervé DISTINGUIN pour D. HOUSE IMMO ;

VU les offres de M. JARRIER, reçue le 2 août 2023, puis de Mme et M. MAURY, reçue le 2 novembre 2023 ;

VU les délibérations n°111 en date du 26 septembre 2023 et 134 en date du 9 novembre 2023 ;

VU l'offre reçue de Mme COUSTURE et M. JAVALOES reçue le 27 mai 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la rationalisation de son parc immobilier, la collectivité a mis en vente un immeuble situé rue Duguesclin jusqu'alors occupé par des associations qui ont intégré la Maison des Associations Joséphine BAKER ;

CONSIDÉRANT que deux offres ont été reçues pour des montants nets vendeur de 80 000 € et 84 792 € alors que l'évaluation des Domaines hors taxe est fixée à 201 600 € ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de ces offres et des commentaires des professionnels ayant visité, cette estimation semble surévaluée au regard des prix et des conditions du marché immobilier de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT que les offres reçues ayant déjà fait l'objet de délibérations n'ont pu aboutir faute de financements bancaires ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle offre à hauteur de 100 000 € net vendeur portée par Mme COUSTURE et M. JAVALOES via D. HOUSE IMMO a été reçue le 27 mai dernier et qu'il est raisonnable de l'accepter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°111 présentée lors du conseil municipal du 26 septembre 2023 ainsi que la délibération n°134 présentée lors du conseil municipal du 9 novembre 2023 ;
- **DE CÉDER** l'immeuble communal situé 3 rue Duguesclin cadastré EM 444 pour 160 m² au profit de Mme COUSTURE et M. JAVALOES (ou tout autre personne physique ou morale qu'il leur plaira de désigner) pour le prix de 110 000€ incluant la commission d'agence à hauteur de 10 000 €, soit 100 000 € net vendeur ;
- **DE DIRE** que l'acquéreur fera son affaire du versement des honoraires à hauteur de 10 000 € auprès de D. HOUSE IMMO représenté par Hervé DISTINGUIN ;
- **DE DESIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte.

Adopté par 23 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir).

8 voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUIL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUIL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Fabien RUET

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD